

Résultat de l'élection complémentaire du Juge de commune

La Commune d'Ardon porte à la connaissance du public le résultat de l'élection complémentaire du juge de commune.

Une seule liste ayant été déposée pour cette élection, la candidate de cette liste, Madame GAILLARD Manuela est élue sans scrutin (élection tacite), conformément à la loi sur les droits politiques (art. 205 al. 1 LcDP).

Le Président

P.-M. Broccard



Le Secrétaire

E. Bérard

Ardon, le 2 octobre 2026